

République française

Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 21/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT SABA - DE_2020_038

Madame la Présidente indique que suite à la compétence GEMAPI auprès du Syndicat Aménagement, Baise et Affluents (SABA)
Elle propose de valider les désignations faites par les communes membres au Syndicat SABA

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire par:

44 voix POUR

DESIGNE

- les délégués ci-joints.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 17/09/2020

La Présidente

Transmis à la Préfecture le 17/09/2020

Barbara NETO

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/09/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_038-DE



	SABA	
COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SAINT PAUL DE BAISE	Philippe DAGUZAN	
	lieu-dit Le Pléchat	
	32190 SAINT PAUL DE BAISE	
	Tél 06 81 90 78 38	
	Mail lucie.poiroux@orange.fr	
MIRANNES	Cédric FLOURETTE	
	lieu-dit Plecker	
	32350 MIRANNES	
	Tél 06 31 21 21 98	
	Mail isabelle.betou12@gmail.com	
ROZES		Gilles ZAUGG
		lieu-dit Lamazère
		32190 ROZES
		Tél 06 29 47 44 61
		Mail gilles.zaugg@orange.fr
BEZOLLES		Pierre BARRE
		Le village
		32310 BEZOLLES
		Tél 07 89 07 26 55
		pas de mail

République française

Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 21/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ,
Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT
ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine
BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe
CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL,
Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier
HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara
NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE,
Caroline CUEILLEN, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle
FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony
CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa
COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN,
Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel
CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT ASSAINISSEMENT MIDOUR DOUZE - DE_2020_037

Madame la Présidente indique que suite à la compétence GEMAPI auprès du
Syndicat D'assainissement des bassins de la Douze et du Midour.
Elle propose de valider les désignations faites par les communes membres au Syndicat
d'Assainissement des bassins de la Douze et du Midour.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire par:

44 voix POUR

DESIGNE

- les délégués ci-joints.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 03/08/2020

La Présidente

Transmis à la Préfecture le 03/08/2020

Barbara NETO

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_037-DE



Syndicat aménagement des bassins de la Douze et du Midour

Communes	Titulaires	Suppléants
Gazax et Baccarisse	Fabrice CARRERE	Michel PALACIN
Lupiac	Bernard LUIS 06 82 78 80 65	Patrick MAGNE 06 12 77 33 52
Peyrusse-Grande	Armel LAFFONT	William VILLENEUVE
Peyrusse-Vieille	Jean-Luc GARROUSSIA Domaine de Turet 32230 PEYRUSSE- VIEILLE 06 22 75 32 91 domainedeturet@orange.fr	Jean-Louis PIZZINAT Bidalot 32230 PEYRUSSE- VIEILLE 06 30 94 15 92 Pas de mail
Saint-Pierre-d'Aubézies	Philippe PEFFAU La Grande-Borde 32290 SAINT-PIERRE- D'AUBEZIES 06 87 29 21 33	Stéphane MINGUET Saint-Jean 32290 SAINT-PIERRE- D'AUBEZIES 06 81 80 72 83

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_037-DE

République française

Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 21/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: DESIGNATION DES DELEGUES AU SMCD - DE_2020_036

Madame la Présidente indique que suite à la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés à compter du 1^{er} janvier 2017.

Elle propose de valider les désignations faites par les communes membres au SMCD

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire par:

44 voix POUR

DESIGNE

- les délégués ci-joints.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 03/08/2020

La Présidente

Transmis à la Préfecture le 03/08/2020

Barbara NETO

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_036-DE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_036-DE

SICTOM Mirande – Sud - SMCD

Communes	Titulaires	Suppléants
Callian	Mathilde LANCHY Lieu-dit Laprade 32190 CALLIAN lanchy.mathilde@gmail.com 06 81 11 44 57	Corinne AGUT Lieu-dit Lezian 32190 CALLIAN sebastien.sahuc@wanadoo.fr 06 07 50 43 25
Cazaux-d'Anglès	Patrick SAUVAN Peycosse 32190 CAZAUX-D'ANGLES 06 99 30 40 02	Thierry LINE Bourrin 32190 CAZAUX-D'ANGLES 06 82 83 32 25
Gazax-et-Baccarisse	Marie Pierre MATHIAS Lieu-dit Capcrut Sud 32230 GAZAX-ET- BACCARISSE	Elodie JACOMET Lieu-dit Pilon 32230 GAZAX-ET- BACCARISSE
Peyrusse-Grande	Monique CARAMBAT Au village 32320 PEYRUSSE- GRANDE	Thomas PELLEFIGUE Lieu-dit Bourret 32320 PEYRUSSE-GRANDE
Peyrusse-Vieille	Brigitte SERRALTA Au Village 32230 PEYRUSSE-VIEILLE 06 70 36 24 96 brigitte.serralta@orange.fr	Jean-Luc GARROUSSIA Domaine de Turet 32230 PEYRUSSE-VIEILLE 06 22 75 32 91 domainedeturet@orange.fr

République française

Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 21/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: DESIGNATION DES DELEGUES AU SICTOM CENTRE - DE_2020_035

Madame la Présidente indique que suite à la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle propose de valider les désignations faites par les communes membres au SICTOM CENTRE

Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire par:

44 voix POUR

DESIGNE

- les délégués ci-joints.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

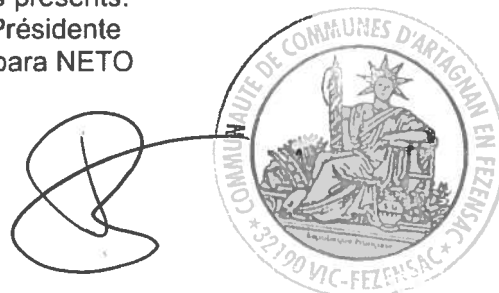
Publié le 03/08/2020

La Présidente

Transmis à la Préfecture le 03/08/2020

Barbara NETO

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_035-DE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE 2020 035-DE

SICTOM Centre

Communes	Titulaires	Suppléants
Mirannes	Cédric FLOURETTE Plecker 32350 MIRANNES 06 31 21 21 98 isabelle.flou@yahoo.fr	Pierre ANDRIEU Chapelle 32350 Mirannes 07 80 37 95 49 pierre.andrieu@orange.fr
Riguepeu	Françoise MARABILLE Au Village 32320 RIGUEPEU 06 89 66 73 24 marabille@wanadoo.fr	Philippe CHAUVIN Au Village 32320 RIGUEPEU 07 86 21 76 98 philippechauvin032@orange.fr
Saint-Arailles	Susan SETH Village 32350 SAINT-ARAILLES 06 50 71 94 92 susanseth@orange.fr	Bernard LASPORTES Balech 32350 SAINT-ARAILLES 06 72 06 17 01 bernard.lasportes@orange.fr

3 délégués titulaires

3 délégués suppléants

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_035-DE

République française

Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 21/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: DESIGNATION DELEGUES AU SICTOM OUEST - DE_2020_034

Madame la Présidente indique que suite à la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle propose de valider les désignations faites par les communes membres au SICTOM OUEST

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire par:

44 voix POUR

DESIGNE

- les délégués ci-joints.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 03/08/2020

La Présidente

Transmis à la Préfecture le 03/08/2020

Barbara NETO

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE 2020_034-DE



SICTOM Nogaro - Ouest

2 délégués titulaires

2 délégués suppléants

= 1 titulaire + 1 suppléant pour les communes de moins de 1000 habitants

Communes	Titulaires	Suppléants
Lupiac	Jean Marie GRIVAZ 06 07 57 42 94	Lisa HUTTON 06 52 42 13 66
Saint-Pierre-d'Aubézies	Geneviève LAFFARGUE Cayret 32290 SAINT-PIERRE- D'AUBEZIES 06 89 25 53 91	Jérôme MOULIE Barret 32290 SAINT-PIERRE- D'AUBEZIES 06 87 62 79 88

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_034-DE

République française

Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 21/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: DESIGNATION DELEGUES AU SICTOM DE CONDOM - DE_2020_033

Madame la Présidente indique que suite à la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle propose de valider les désignations faites par les communes membres au SICTOM CONDOM

Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire par:

44 voix POUR

DESIGNE

- les délégués ci-joints.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 03/08/2020

La Présidente

Transmis à la Préfecture le 03/08/2020

Barbara NETO

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_033-DE



SICTOM de Condom

Communes	Titulaires	Suppléants
Bazian	Séverine LASPORTES 32320 BAZIAN 06 77 40 27 04 severine.lasportes@laposte.net	Gala NABONNE 32320 BAZIAN 07 81 62 27 31 gala.nabone@laposte.net
Belmont	Rosette ORTHOLAN « La Taboge » 32190 BELMONT 06 72 03 12 39 rosette_ioel@hotmail.fr	Marie-France VIVIER « Au village » 32190 BELMONT 06 85 45 21 45 mybenjiel@hotmail.fr
Bezolles	Pierre BARRE	Thomas DARLOT
Caillavet	Georges CAUSERO Saint Lannes 32190 CAILLAVET 06 03 28 13 54 georgescausero@gmail.com	Isabelle DASTE Baste 32190 CAILLAVET 06 27 73 14 55 daste.isabelle@orange.fr
Castillon-Debats	Valérie DE SABATA	Mélanie DESCAT Au Village 32190 CASTILLON-DEBATS 06 19 43 13 71
Justian	Laurent CENCIGH Labat 32190 JUSTIAN 06 07 90 48 31 laurencencigh18@gmail.com	Vincent GRENIER Lotissement Labat 32190 JUSTIAN 06 83 97 01 62 vincent.grenier@wanadoo.fr
Marambat	Cécile COLLOT 40 Rue de la Liberté 32190 MARAMBAT 06 03 48 07 85 cecile.collot@orange.fr	Jean-Pierre HUBERT 1362 Route du Camp de Haut 32190 MARAMBAT 06 08 31 44 19 jphubert2@orange.fr
Mourède	Christine TOSIN Lotissement Hourtin 32190 MOUREDE 03 32 18 17 90 carnieldidier@sfr.fr	Fabienne GAMBS Guinguette 32190 MOUREDE 06 28 54 18 42 fabienne.gambs@orange.fr
Préneron	Jérôme GAINARD 1440 VC de Saint-André Lieu-dit « Larrajadé » 32190 PRENERON 06 33 43 46 86 gaignard.jerome@orange.fr	Sébastien PARDON 1313, VC de Saint-André Lieu-dit « La plèche » 32190 PRENERON 06 42 88 36 57 sebastien.pardon@laposte.net

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_033-DE

Roquebrune	Jean-Luc DELLA-VEDOVE La Bousquette 32190 ROQUEBRUNE 06 45 80 66 47 jl.dv@orange.fr	Jean BIANCHINI Lacassagne 32190 ROQUEBRUNE 06 37 00 54 29
Roques	Fabien SACCAVINI La Grange 32310 ROQUES 06 78 34 78 46 fabien.saccavini@orange.fr	Martine BUOSI Cardalos 32310 ROQUES 06 75 36 86 47 Pas de mail
Rozès	Charles MONTIES Campanet 32190 ROZES 06 85 62 77 18 charles.monties@orange.fr	Adrien VIC
Saint-Paul-de-Baïse	Damien DUMONT Lieu-dit DUHART 32190 SAINT PAUL DE BAISE 07 85 22 99 03 daeg-dam@gmail.com	Franck BENALET Lieu-dit LASSALLE 32190 SAINT PAUL DE BAISE 06 76 47 75 23 benfamily@cegetel.net
Tudelle	Jean-Jacques LAFFARGUE Au Grand Baradan 32190 ROQUEBRUNE	Charles BERGES Gendrole 32190 TUDELLE 05 62 06 40 92
Vic-fezensac	Barbara NETO Anthony CHAULET Arnaud ROSELL Robert FRAIRET	Robert CAMAZZOLA Victor JAFFRES Jean Claude BOURGUIGNON Vanessa COUDERC

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_033-DE

République française

Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 21/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU PETR DU PAYS D'ARMAGNAC - DE_2020_032

Madame la Présidente indique que la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac doit désigner 4 titulaires et 4 suppléants en tant que délégués au PETR Pays d'Armagnac.

Cinq personnes ont fait connaître leur volonté de siéger en tant que titulaire :

- Barbara NETO en tant que Présidente
- Véronique THIEUX-LOUIT en que vice-présidente en charge du Tourisme et de l'attractivité du territoire
- Robert CAMAZZOLA qui était déjà titulaire auparavant
- Isabelle CAILLAVET, Maire de Rozès
- Philippe CAHUZAC, Maire de Justian

Trois personnes souhaitent être suppléantes :

- Philippe ANDRIEU, Maire de St Paul de Baïse
- Sandrine BROSSARD, Vice-Présidente, Maire de Marambat
- Jean-Claude BOURGUIGNON, Vice-Président, Conseiller municipal de Vic

Après en avoir délibéré,

Préfecture de Auch
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/08/2020
032-243200607-20200727-DE_2020_032-DE

Le conseil communautaire
DESIGNE par

TITULAIRE

- . Barbara NETO 34 voix
- . Véronique THIEUX LOUIT 36 voix
- . Robert CAMAZZOLA 29 voix
- . Isabelle CAILLAVET 36 voix

Philippe CAHUZAC n'ayant fait que 13 voix.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

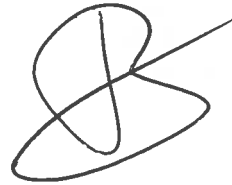
Publié le 31/07/2020

Transmis à la Préfecture le 31/07/2020

SUPPLEANT

- . Anthony CHAULET
- . Sandrine BROSSARD
- . Philippe ANDRIEU
- . Jean-Claude BOURGUIGNON

La Présidente
Barbara NETO



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_032-DE

République française

Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 41

Contre: 1

Abstentions: 2

Présents : Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLEN, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SCOT DE GASCOGNE ET DE SON SUPPLEANT - DE_2020_031

Madame la Présidente indique au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac doit désigner ses deux représentants au SCOT DE GASCOGNE (un titulaire, un suppléant).

Elle propose :

Titulaire : Monsieur Andrew CAVALIERE, vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'habitat

Suppléant : Monsieur Laurent GEYRES

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire par:

41 voix POUR - 2 ABSTENTIONS - 1 voix CONTRE
DESIGNE

. Monsieur Andrew CAVALIERE : Titulaire

. Monsieur Laurent GEYRES : Suppléant

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

La Présidente
Barbara NETO

Publié le 31/07/2020

Transmis à la Préfecture le 31/07/2020

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/08/2020
032-243200607-20200727-DE_2020_031-DE



République française

Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 21/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 43

Contre: 1

Abstentions: 0

Présents : Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: DESIGNATION DU REPRESENTANT TRIGONE ET DE SON SUPPLEANT - DE_2020_030

Madame la Présidente indique que suite au transfert de compétences "assainissement non collectif" au Syndicat Mixte TRIGONE à compter du 1er janvier 2017. Elle propose, afin de permettre une organisation et une représentation efficace et cohérente de l'EPCI, de désigner :

. Monsieur Jean-Claude BOURGUIGNON, vice président en charge de la transition écologique, de l'environnement et des espaces naturels

. Monsieur Anthony CHAULET : suppléant

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire par:

43 voix POUR - 1 voix CONTRE

DESIGNE

. Monsieur Jean-Claude BOURGUIGNON : Titulaire

. Monsieur Anthony CHAULET : suppléant

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 31/07/2020

La Présidente

Transmis à la Préfecture le 31/07/2020

Barbara NETO

RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607 20200727 DE 2020 030 DE



République française

Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 43

Contre: 0

Abstentions: 1

Présents : Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLEN, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A GERS NUMERIQUE ET DE SON SUPPLEANT - DE_2020_029

Madame la Présidente indique au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac doit désigner un titulaire et un suppléant au Syndicat Mixte "Gers Numérique"

Elle propose, afin de permettre une organisation et une représentation efficace et cohérente de l'EPCI :

Titulaire : Monsieur Benoît DESENLIS, vice-président en charge du numérique

Suppléant : Madame Béatrice NARRAN

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire par

43 voix POUR et une abstention

DESIGNE :

Monsieur Benoît DESENLIS - Titulaire

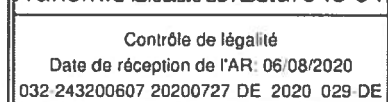
Madame Béatrice NARRAN - Suppléante

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

La Présidente
Barbara NETO

Publié le 31/07/2020
Transmis à la Préfecture le 31/07/2020



République française

Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents : 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: ADOPTION DES STATUTS DU SYNDICAT AMENAGEMENT DE LA BAISE ET AFFLUENTS (SABA) - DE_2020_028

Intégration de l'item n°5 de la compétence GEMAPI, « la défense contre les inondations », dans le bloc de compétences du syndicat

M. le Président du Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents rappelle aux membres du syndicat qu'une réflexion est en cours depuis août 2017 sur l'intégration de l'item n°5 de la compétence GEMAPI (la défense contre les inondations) dans le bloc de compétences du syndicat. Fin 2018, il a été décidé de proposer une rédaction des statuts intégrant cet item dans les compétences du syndicat avec pour condition que le financement des actions visées par cet item soit réalisé par les membres dont le territoire est intéressé par ces actions.

Compte tenu de cette condition, le Président du Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents propose un projet de statuts dont les modifications portent sur les articles 2 et 7.

Son comité syndical ayant voté à l'unanimité favorablement à cette modification de statuts, le président demande donc aux membres du syndicat de se prononcer sur cette modification de

statuts.

RF
Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/08/2020
032-243200607-20200727-DE 2020_028-DE

Mme la Présidente expose à l'assemblée le projet de modification des statuts du Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents.

Les articles 2 et 7 sont rédigés comme suit :

« Article 2 :

Le syndicat a pour objet la réalisation d'étude et de travaux en lien avec :

- l'aménagement du bassin hydrographique de la Baïse à l'exception de la totalité du sous-bassin versant de la Gélise (item n°1) ;
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau la Baïse, la Grande Baïse, la Petite Baïse, la Baïsole, l'Auloue, la Loustère et leurs affluents, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau (item n°2) ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines (item n°8) ;
- la défense contre les inondations (item n°5) ;

Les travaux de gestion courante des cours d'eau (lit, berges, ripisylves, embâcles...) seront exécutés uniquement dans le cadre d'un plan pluriannuel de gestion des cours d'eau faisant l'objet d'une déclaration d'intérêt général.

L'ensemble des travaux réalisés par le syndicat feront l'objet d'une déclaration d'intérêt général. »

« Article 7 :

Les recettes du syndicat pourront provenir :

- des contributions budgétaires des membres du syndicat,
Elles sont calculées pour les items 1, 2 et 8 sur la base d'une clé de répartition qui s'appuie sur une doctrine de solidarité de bassin.
Pour la compétence concernant la défense contre les inondations, la contribution de chacun des membres est calculée sur la base du montant des moyens et opérations (études, travaux...) engagés, rapportés à son territoire, déduction faite des aides publiques.
- des subventions obtenues,
- des produits de taxes, redevances et tarifs correspondant aux services assurés par le syndicat,
- des produits de dons et de legs,
- du revenu des biens meubles ou immeubles du syndicat. »

Où l'exposé de Mme la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- Décide d'accepter la modification de statuts proposé par le Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents,
- Autorise la présidente à signer tout acte permettant de mener à bien cette procédure.

Le projet de Statuts complet du Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 31/07/2020

Transmis à la Préfecture le 31/07/2020
Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/08/2020
032 243200607-20200727 DE 2020 028 DE

La Présidente
Barbara NETO



STATUTS DU SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA BAÏSE ET AFFLUENTS

Article 1^o :

Le Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents est composé de :

- **La communauté de communes Val de Gers** pour la totalité de son territoire dans le bassin versant de la Baïse, soit pour la totalité du territoire communal des communes de Barran, Cuelas, Le Brouilh-Monbert, Ponsan Soubiran et pour une partie du territoire communal des communes de Aujan Mournède, Lasséran et Saint Jean le Comtal.
- **La communauté de communes de la Ténarèze** pour la totalité de son territoire dans le bassin versant de la Baïse, soit pour la totalité du territoire communal des communes de Larroque-Saint-Sernin, Maignaut-Tauzia, Saint-Puy, Valence sur Baïse et pour une partie du territoire communal des communes de Beaucaire, Bérault, Cassaigne, Caussens, Condom, Lagardère, Masencôme, Roquepine et Saint-Orens-Pouy-Petit.
- **La communauté de communes Artagnan en Fezensac** pour la totalité de son territoire dans le bassin versant de la Baïse, soit pour la totalité du territoire communal des communes de Bezolles, Rozès, Saint-Paul-de-Baïse et pour une partie du territoire communal des communes de Caillavet, Justian, Marambat, Mirannes, Roquebrune et Vic-Fezensac.
- **La communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne** pour la totalité de son territoire dans le bassin versant de la Baïse, soit pour la totalité du territoire communal des communes de Antras, Ayguetinte, Biran, Bonas, Castéra-Verduzan, Jégun, Ordan-Larroque, Saint-Jean-Poutge, Saint-Lary et pour une partie du territoire communal des communes de Auch, Castillon-Massas, Castin, Lavardens, Mérens et Peyrusse-Massas.
- **La communauté de communes Astarac Arros en Gascogne** pour la totalité de son territoire dans le bassin versant de la Baïse, soit pour la totalité du territoire communal des communes de Barcugnan, Belloc-Saint-Clamens, Berdoues, Duffort, Manas-Bastanous, Montaut, Mont-de-Marrast, Ponsampère, Sainte-Aurence-Cazaux, Saint-Michel, Saint-Ost, Sauviac, Viozan et pour partie du territoire communal des communes de Bazugues, Clermont-Pouyguilles, Idrac-Respailles, Labéjan, Lagarde-Hachan, Loubersan, Miramont-d'astarac, Moncassin, Sadeillan, Sainte-Dode, Saint-Elix-Theux, Saint-Martin, Saint-Médard et Sarraguzan.
- **La communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne** pour la totalité de son territoire dans le bassin versant de la Baïse, soit pour la totalité du territoire communal des communes de Lamazère, Mouchès et pour partie du territoire communal des communes de Estipouy, L'Isle-de-Noé, Mirande, Monclar-sur-l'Osse, Montesquiou et Saint-Maur.
- **La communauté de communes du Plateau de Lannemezan** pour la totalité de son territoire dans le bassin versant de la Baïse, soit pour la totalité du territoire communal des communes de Bonrepos, Campistrous, Castelbajac, Clarens, Galan, Galez, Houeydets, Lagrange, Libaros, Montastruc, Recurt, Sabarros, Sentous, Tournous-Devant et pour partie du territoire communal des communes de Avezac-Prat-Lahitte, Capvern, Lannemezan, Lutilhous, Tajan et Tilhouse.



La communauté de communes des Coteaux du Val d'Arros pour la totalité de son territoire dans le bassin versant de la Baïse, soit pour partie du territoire communal des communes de Bégole, Bernadets-

Article 2 :

Le syndicat a pour objet la réalisation d'étude et de travaux en lien avec :

- l'aménagement du bassin hydrographique de la Baïse à l'exception de la totalité du sous-bassin versant de la Gélise (item n°1) ;
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau la Baïse, la Grande Baïse, la Petite Baïse, la Baïsole, l'Auloue, la Loustère et leurs affluents, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau (item n°2) ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines (item n°8) ;
- la défense contre les inondations (item n°5) ;

Les travaux de gestion courante des cours d'eau (lit, berges, ripisylves, embâcles...) seront exécutés uniquement dans le cadre d'un plan pluriannuel de gestion des cours d'eau faisant l'objet d'une déclaration d'intérêt général. L'ensemble des travaux réalisés par le syndicat feront l'objet d'une déclaration d'intérêt général.

Article 3 :

Le syndicat intervient dans les limites du périmètre de ses membres et pour les parties de leurs territoires comprises dans le bassin versant de la Baïse à l'exception de la totalité du sous-bassin versant de la Gélise. La carte du bassin versant est annexée aux présents statuts.

Article 4 :

Le siège du syndicat est fixé à la Mairie de Saint Médard.

Article 5 :

Chaque commune sera représentée au comité syndical par un délégué élus par les conseils municipaux et un suppléant appelé à siéger au comité en cas d'empêchement d'un titulaire.

Chaque communauté de communes sera représentée au comité syndical par :

- un nombre de délégués égal à un délégué par tranche de 1000 habitants (population de la communauté ramenée à sa superficie dans le bassin versant)
- un nombre de suppléant égal à un délégué par tranche de 1000 habitants (population de la communauté ramenée à sa superficie dans le bassin versant). Les délégués suppléants seront appelés à siéger au comité syndical en cas d'empêchement d'un titulaire.

Article 6 :

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 7 :

Les recettes du syndicat pourront provenir :

- des contributions budgétaires des membres du syndicat,
Elles sont calculées pour les items 1, 2 et 8 sur la base d'une clé de répartition qui s'appuie sur une doctrine de solidarité de bassin.
Pour la compétence concernant la défense contre les inondations, la contribution de chacun des membres est calculée sur la base du montant des moyens et opérations (études, travaux...) engagés, rapportés à son territoire, déduction faite des aides publiques.
- des subventions obtenues,
- des produits de taxes, redevances et tarifs correspondant aux services assurés par le syndicat,
- des produits de dons et de legs,
- du revenu des biens meubles ou immeubles du syndicat.

RF
Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/08/2020
032-243200607-20200727-DE_2020_028-DE

Article 8 :

Le syndicat mixte est soumis aux dispositions des Chapitres 1^{er} et II du Titre 1^{er} du Livre II de la 5^{ème} partie du Code Général des Collectivités territoriales.

Article 9 :

Le Bureau du syndicat est composé d'un nombre de membres égal à un par communauté de communes ou d'agglomération, dont le Président et les Vice-Présidents.

Article 10 :

M. le Percepteur de Mirande – Montesquiou exercera les fonctions de receveur du syndicat.

Signé : Le Président.
Le 20/02/2020

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA BAÏSE
ET AFFLUENTS
32300 SAINT MEDARD



RF Préfecture de AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE 2020 028-DE

